



DIRECTION DE L'AMENAGEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT
Xavier LEMOINE
Directeur

Société des Carrières de Vignats
Boulevard Maritime
76650 PETIT-COURONNE

A l'attention de Monsieur Geoffroy COLIN

A Rouen, le 11 FEV 2019

N/REFERENCE : SAGE/PB 19-017 (A rappeler dans la réponse)

V/REFERENCE :

V/LETTRE DU

AFFAIRE SUIVIE PAR : Pauline BARILLON ☎ 02 35 52 54 26

OBJET : Dossier d'Enregistrement ICPE - avis sur les conditions de remise en état du site

Monsieur le Président Directeur Général,

Dans le cadre de la constitution de votre dossier d'Enregistrement, vous avez sollicité mon avis quant à la remise en état du site sur lequel vous projetez une montée en charge de votre activité à court échéance, et ce en vertu des dispositions du Code de l'Environnement.

Concernant la remise en état du site par vos propres soins en cas d'arrêt définitif de l'exploitation, je vous informe de mon avis favorable quant à la double proposition faite par courriel, à savoir que deux situations pourraient être envisageables.

Il convient effectivement de préciser que le site pourra faire l'objet d'un démantèlement total avec une remise du site au gestionnaire qu'est le Grand Port Maritime de Rouen dans l'état dans lequel il vous a été mis à disposition avant le démarrage de votre exploitation, comprenant précisément le démantèlement de toute structure aérienne ou enterrée qui induirait une contrainte ou un surcoût important pour un éventuel opérateur futur.

Par ailleurs, conformément aux termes de la Convention d'Occupation Temporaire délivrée par le Grand Port Maritime de Rouen, ainsi qu'aux dispositions de l'article L2122-9 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, je souhaiterais que soit également mentionnée dans votre dossier d'Enregistrement la possibilité, sur acceptation ou requête du port, de renoncer à la démolition de tout ou partie des ouvrages, constructions et installations à caractère immobilier. Ceux dont le maintien aurait été accepté deviendront de fait et gratuitement propriété du Grand Port Maritime de Rouen.

A cet effet, la remise en état du site pourrait ne porter que sur l'évacuation des produits dangereux ou des déchets (ou tout autre élément à caractère mobilier), le démantèlement de certaines structures ou infrastructures, conformes ou non à toute réglementation afférente, ou encore le traitement d'éventuelles pollutions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes sincères salutations.

Le Directeur de l'Aménagement
Territorial et de l'Environnement


X. LEMOINE

GRAND PORT MARITIME DE ROUEN

34, boulevard de Boisguilbert - BP 4075 - 76022 Rouen Cedex 3 - France

Tél : +33 (0)2 35 52 54 56 - Fax : +33 (0)2 35 52 54 13 - www.rouen-haropaports.com